



PROCÈS-VERBAL

5 de l'**assemblée extraordinaire** du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue par vidéoconférence le **JEUDI 20 MAI 2021 à 9 h 30**.

PARTICIPENT À LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE :

Monsieur Philippe Schnobb, président du conseil d'administration

Monsieur Craig Sauvé, vice-président du conseil d'administration

Monsieur Georges Bourelle, membre du conseil d'administration

Monsieur Francesco Miele, membre du conseil d'administration

Madame Laurence Parent, membre du conseil d'administration

Madame Catherine Morency, membre du conseil d'administration

Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration

Monsieur Luc Tremblay, directeur général, monsieur Sylvain Joly, secrétaire corporatif, messieurs Frédéric Roussel et Étienne Lyrette et mesdames Marie-Claude Léonard et Brigitte Hébert.

Les membres du conseil excusent l'absence de mesdames Marie Plourde et Marie-Andrée Mauger. Tous les membres participant à la vidéoconférence, le président du conseil d'administration, monsieur Philippe Schnobb, déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 9 h 30, l'assemblée débute.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Le directeur général fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2021-058 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 MAI 2021

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé
APPUYÉ par monsieur Georges Bourelle

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société.

CA-2021-059 RENOUELER LA PROTECTION D'ASSURANCE MULTIRISQUE DES BIENS DE LA STM

VU le rapport du secrétaire corporatif et directeur Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron
APPUYÉ par madame Catherine Morency

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de renouveler la protection d'assurance multirisque des biens de la STM avec plusieurs compagnies d'assurances, pour la période du 31 mai 2021 au 31 mai 2022;

d'autoriser le paiement de la prime annuelle à **AON PARIZEAU INC.** pour un montant de 2 839 091,00 \$, plus la taxe provinciale de 9 % au montant de 255 518,19 \$, pour un montant total de **3 094 609,19 \$.**

	IMPUTATION
Centre	97120
Compte	545510

CA-2021-060 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée extraordinaire du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de lever la séance à 10 h 02.

Les résolutions CA-2021-058 à CA-2021-060 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

**Président du
conseil d'administration**

Secrétaire corporatif

PHILIPPE SCHNOBB

SYLVAIN JOLY